# BULLETIN

ÐΕ

# L'INSTITUT ÉGYPTIEN

Deuxième Série. - Nº 9.

ANNÉE 1888



IMPRIMERIE CENTRALE JULES BARBIER

1889

## TROIS DIFFÉRENTES ARMOIRIES

De Kaït Bay,

Par S. E. YACOUB ARTIN PACHA

El-Sultan, el-Mélik, el-Ashref, Aboul-Nasr Seyf-ul-Dunia wel-dine Kaït Bay: 19° souverain de la branche des Mamelouks Bourdji ou Circassiens, régna sur l'Égypte, la Syrie, une partie de la Mésopotamie et de l'Arabie pendant 29 ans, de 873 à 901 de l'Hégire (1468-1496 J.-C.).

Il était né en Circassie vers l'année de l'Hégire 820 (1417 J.-C.).

Il fut emmené en Égypte très jeune par un marchand d'esclaves du nom de Mahmoud, qui le vendit au Sultan Birsbay; à la mort de ce Sultan, il passa en la possession du Sultan Tchakmak qui l'affranchit; c'est pourquoi on voit quelquefois le titre de El-Tchakmaki accolé à son nom.

Sous le règne du Sultan Khoschkodem, il devint chef de cent cavaliers, puis chef de mille.

Sous le Sultan Timourbagha, il fut promu au grade de Atabeg ou généralissime des troupes. On raconte que lorsque Kaït Bay était emmené en Égypte pour y être vendu, il était en compagnie d'un autre jeune esclave, tous deux montant le même chameau dans la caravane.

La nuit du Ramazane qu'on nomme leylet-ul-Kadr (\*) chacun des deux esclaves adressa un vœu à Dieu.

Kaït Bay adressa à Dieu la prière de le faire Sultan d'Égypte. Son camarade se contenta de la position d'Emir.

Comme on ne parvenait alors, en Égypte, aux plus hautes fonctions de l'État que lorsqu'on était esclave, l'ambition de ces enfants se donnait libre carrière, comme on l'a vu.

Le chamelier qui les conduisait, qui était, paratt-il, un vrai philosophe, et qui savait bien qu'il n'arriverait à aucune position, n'appartenant pas à la race conquérante en Égypte, souhaita de mourir en paix et en bon musulman.

Kaït Bay exclama en entendant ce souhait du chamelier :

« O chamelier, c'est toi qui as fait le meilleur souhait! »

Il ne changea point son souhait cependant, car, comme vous le savez, il devint Sultan après la mort du Sultan Timourbagha, en 873 de l'Hégire (1468 J.-C.) (\*\*).

<sup>(\*)</sup> Nuit où tous les vœux sont exaucés. On n'en connait pas la date précise.

<sup>(\*\*)</sup> Koutbeddine-el-Hanéfi, mort en 988 de l'Hégire (1580 J.-C.) dans sa chronique de la Mekke.

Il fut toute sa vie et jusqu'à sa mort un parfait dévot.

Son règne fut une longue suite de guerres souvent heureuses qu'il livra aux Turcs Ottomans en Asie Mineure et contre les peuplades turcomanes et arabes en Syrie, en Mésopotamie et en Arabie.

Il construisit au Caire et dans toute l'Égypte un grand nombre de bâtiments, mosquées, forteresses, caravansérails. Toutes ces constructions sont empreintes d'une magnificence et d'un goût tel, que le nom de Kaït Bey devrait rester pour désigner cette période de l'art Musulman Égyptien. (\*).

Les plus beaux spécimens des constructions élevées par ce prince sont sa mosquée au désert Nord-Est du Caire, où est déposé son corps. Cette mosquée, fort heureusement, a été restaurée en partie, il n'y a que quelques années, sous la direction de notre collègue Franz Pacha. Pendant de longues années encore, grâce à cette restauration, elle pourra témoigner de la magnificence du prince qui l'a fait construire et de l'habileté et du goût de ses architectes.

Outre cette mosquée, on peut citer celle sise à Kal'atel-Kebsch, près de la mosquée de Touloune, celle près de Bab-el-Nasr, toutes deux très remarquables; la fontaine et l'école à Salibay; une mosquée à Mé-

<sup>(\*)</sup> Tous ces monuments peuvent être classés dans la dénomination de « l'arabe fleuri » qui paraît être né en Égypte en même temps que le « gothique fleuri » naissait en Europe ; il serait intéressant de savoir si le goût du « fleuri » a commencé d'abord en Orient ou en Occident.

Fig. 1. (Rogers Bey, fig. 34)



Fig. 2.

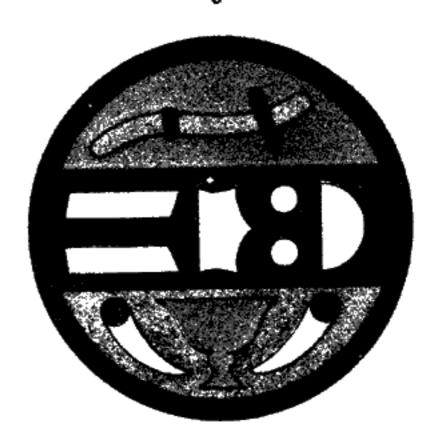
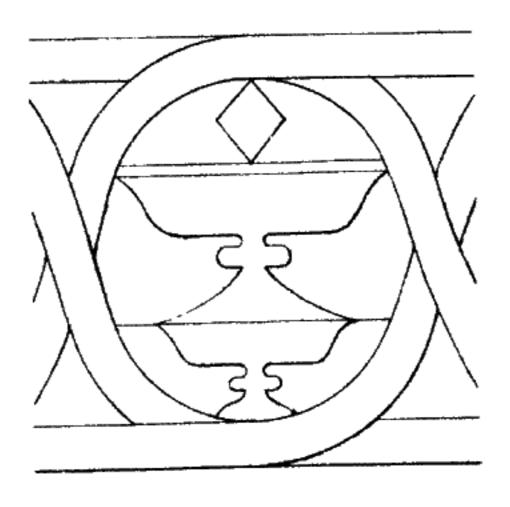


Fig. 3.



dinet-el-Fayoum, le fort et la mosquée construits sur l'emplacement du phare, à Alexandrie; un grand caravansérail dans la rue de l'Azhar, au Caire, etc., etc.

Nous connaissons de ce prince une armoirie qui a été publiée par feu Rogers Bey (\*) dans son mémoire : Le blason chez les princes musulmans de l'Égypte et de la Syrie, sous le N° 14 (fig. 38).

Je me permets de reproduire ce dessin ici, sous le N° 1, pour le mettre en comparaison avec les deux autres armoiries du même prince que je vais vous présenter.

La première se trouve sur une lampe en verre émaillée portant le N° 25 au Musée arabe.

Je pense qu'il vous sera agréable que je vous donne d'abord une description sommaire de la lampe ellemême.

L'inscription sur le col en émail bleu sur fond transparent est le commencement du chap. 35, vers. 24 du Koran :

« Dieu est la lumière des cieux et de la terre, sa lumière est semblable... »

Cette inscription est divisée en trois cartouches séparés par le blason répété trois fois.

Ce blason porte en chef, un sabre azur au poignet et aux attaches d'or sur fond gueule.

Sur la face, l'inscription hiéroglyphique qui, selon

<sup>(\*)</sup> Bulletin de l'Institut Égyptien, 2° série, N° 1, année 1880.

Rogers Bey, se lit Ra ueb teta « soleil souverain des deux horizons ». Cette inscription en argent est sur fond or.

En pointe, au milieu, une coupe gueule flanquée de deux cornes argent aux chefs d'or sur fond sinople (fig. 2).

L'inscription du col se continue sur la panse en trois trapèzes courbes formés par l'implantation des trois agrafes. Les lettres se détachent en transparence dorée sur fond d'émail bleu :

" A un foyer (lumineux) dans lequel (se trouve) un flambeau. Ce flambeau (serait placé) dans un (vase en) cristal. Le (vase en) cristal serait pareil à une étoile... »

Le bandeau qui décore l'étranglement du col porte les noms et les titres de Kaït Bay, également en transparence sur fond d'émail bleu :

« (L'un) des (objets) qui ont été faits pour l'usage de celui qui confesse (la vraie foi), El-Aschraf, el-A' li, el-Seyfi, Kaït Bay el-Harby, le roi victorieux. »

Sur la partie inférieure de la panse, le même écusson répété trois fois est entouré d'ornements émaillés de différentes couleurs.

Tous les émaux qui couvrent cette lampe sont grossièrement faits. Ils sont rugueux au toucher et leurs couleurs sont fanées. Cette lampe ornait autrefois avec beaucoup d'autres semblables, sans doute, la mosquée tombeau du prince, au désert Nord-Est du Caire, près de Bab el Nasr. On l'a trouvée seule de son espèce dans les magasins de cette mosquée, d'où, par les soins de Franz Pacha, elle fut déposée au Musée Arabe.

Facture, forme, style des ornements et des lettres, tout me porte à croire que cette lampe est de fabrication vénitienne. A cette époque, les maîtres verriers et émailleurs qui avaient produit les merveilles que le Musée Arabe conserve, n'existaient plus en Égypte et les ouvriers de Venise commençaient à pratiquer cet art avec succès.

Nous aurions donc, dans cette lampe, un des premiers essais de l'art de l'émaillage sur verre fait à Venise (\*) par des ouvriers vénitiens.

Outre ces deux armoiries de Kaït Bay, M. Garnier de Heldévire, agent et consul général de S M. le Roi des Belges auprès de S. A. le Khédive, m'a communiqué dernièrement un chaudron en cuivre dont il venait de faire l'acquisition. Ce chaudron porte sur son flanc extérieur quatre cartouches, dont l'un fruste, contenant les inscriptions suivantes :

Premier cartouche:

« (L'un) des objets faits pour l'usage de la présence suprème...»

(*) Cette lampe est haute de	0=	27
Son diamètre supérieur	() ar	19
à l'enflure de la panse  à la base	0*	21
Le fond de cette lampe est brisé en partie.	Đ-	12

#### Deuxième cartoliche:

## المولى الاميري

« (L'affilié à la secte des) Mewléwi, le noble. »

Troisième cartouche: (fruste)

Quatrième cartouche:

« El-Seyfi Kaït Bay que ses victoires soient glorifiées. »

Ces armoiries (fig. 3) ressemblent, comme vous le voyez, à l'armoirie décrite par Rogers Bey (fig. 1), sauf que le vase de la face ne porte point sur la coupe les signes hiéroglyphiques et n'est point accostée à dextre et à sénestre des deux cornets.

Celui-ci est plus simple; il porte un losange en chef, un calice sur la face et en pointe un autre calice plus petit (\*).

La première inscription porte:

« Mess'oud Agha. Wakie de Ali Bey. Cha'aban 1112 (1700 J.-C.). »

C'est-à-dire 204 ans après la mort de Kaït Bay, nous retrouvons le vase ayant appartenu à un certain Aly Bey qui le lègue à un Mess'oud Agha en wakle, c'est-à-dire en bien de main-morte, ne lui laissant que l'usufruit du vase. Cet Aly Bey ne paraît pas avoir été un héritier de Kaït Bay, sans cela nous l'aurions su par un titre

<sup>(\*)</sup> Sur le bord supérieur de ce chaudron ou vase, on voit quelques inscriptions en petits caractères, cursives, grossières, gravées à la pointe. Elles indiquent les noms des différents propriétaires à qui ce vase a appartenu après avoir appartenu à la maison de Kaït Bay.

Voilà donc trois amoiries différentes appartenant au même prince.

Nous savions que les armoiries n'étaient pas héréditaires dans une famille et qu'elles étaient viagères, pour ainsi dire; elles étaient toujours des armes parlantes indiquant l'emploi de cour des personnes qui les portaient. Mais je ne sache pas que jusqu'à présent on ait relevé des armoiries différentes d'une même personne, quoique, si on admet que les armes sont parlantes et indiquent les fonctions, on devrait admettre aussi qu'elles changent avec les fonctions et l'état social de l'individu.

Il me semble que nous sommes en présence d'un cas qui corrobore cette déduction.

quelconque. Il est probable que c'était un turc fonctionnaire du gouvernement d'alors. Quant à Mess'oud Agha, son nom indiquerait qu'il était un eunuque, au service de Aly Bey.

La deuxième inscription porte:

 Propriétaire Saleh Agha, serviteur de feu Mess'oud Agha, année 26 (1714 J.-C.). »

Mess'oud Agha mort, il lègue à son serviteur Saleh Agha ce vase ou Saleh Agha s'en empare. Ici il n'est plus question de wakte. Ce Saleh Agha était aussi un eunuque sans doute.

Enfin la troisième inscription:

Madame Aïcha, servante de Ismaïl Tchéléby Simbillawy. »

Madame Aïcha est la semme de Ismaïl; Tchéléby; lui-même devait être un fils de mamelouk ou de turc né en Égypte, son titre l'indique; lorsque Madame Aïcha fit inscrire son nom sur ce vase elle était déjà mariée, et peut-être que ce vase lui a été donné en dot En effet, l'armoirie décrite par Rogers Bey (fig. 1) d'après l'inscription qui l'accompagne, est l'armoirie de Kait Bay pendant qu'il était Sultan.

Vous vous rappelez que cette inscription commence par ces mots:

## عز لمولانا السلطان

« Gloire à notre seigneur le Sultan... »

Tandis que l'armoirie qui est sur le chaudron de M. Garnier (fig. 3) ne serait que les armes de Kaït Bay pendant qu'il n'était qu'Emir ou Atabeg.

Les inscriptions qui accompagnent ces armes ne mentionnent pas avant son nom, sa qualité souveraine. D'un autre côté, on fait des vœux pour la prospérité de ses armes et on lui souhaite des victoires, ce qui prouverait qu'il était alors chef de l'armée, généralissime.

Quant au blason (fig. 2) qui se trouve sur la lampe en verre émaillé, j'ai déjà dit mon opinion sur la pro-

par Saleh Agha, l'eunuque, qui a pu être son maître, qui l'a élevée et vendue à Ismaîl Tchéléby ou qui la lui a donnée en mariage.

Les deux premières inscriptions sont effacées avec des hachures à la pointe. Il n'y a que la dernière inscription qui est intacte. Il est probable que ce vase en cuivre est resté dans la famille de Ismaïl Tchéléby jusqu'aujourd'hui et vendu par nécessité ces jours-ci.

Dans les ménages égyptiens, le cuivre ouvré joue le rôle de placement d'argent, c'est pourquoi on y tient tant et on le marque à son
nom. Il est à observer aussi que les femmes et les esclaves affranchis
ou qui ont l'agrément de leurs maîtres peuvent possèder. Les femmes
même en puissance de mari non seulement possèdent, mais vendent,
achètent, héritent, etc., sans que leur mari ait rien à voir, d'après
le droit canon musulman; en cela elles sont plus libres que leurs
sœurs chrétiennes d'Europe qui ne sont jamais libres civilement et
ne peuvent faire aucune opération commerciale sans l'assentiment
de leurs maris.

venance et la fabrication étrangère de cette lampe. Je crois que cette armoirie est une armoirie de fantaisie inventée par les artistes vénitiens qui ont confectionné cette lampe et qui ont inventé l'armoirie dans le goût et à peu près dans le style des armes employées en Égypte à l'époque.

Ils ont supprimé le losange en chef pour le remplacer par un sabre, probablement pour rappeler le titre de El-Seyfi « le sabreur » qu'ils ont intercalé dans leurs inscriptions, au lieu de mettre son titre usuel Seyf-el-Dine « l'épée de la religion ». Ils ont supprimé la coupe de face et ont conservé l'inscription hiéroglyphique, peut-être à cause des difficultés de la fabrication, ou par inadvertance. En un mot, je crois que cette armoirie est une armoirie de fantaisie imaginée par des marchands européens qui voulaient faire quelques cadeaux ou offrir quelques échantillons de leur manufacture au souverain du temps.

Nous avons vu de notre temps des européens, peintres ou artistes, ou encore marchands de porcelaines, de voitures, etc., imaginer des armoiries et en orner les objets qu'ils débitaient à nos souverains orientaux ou à nos grands seigneurs, armoiries qui n'existent pas de nos jours et qui n'avaient aucun sens aux yeux de ceux qui les employaient.

Une quatrième forme d'armoirie de Kaït Bay se voit répétée plusieurs fois sur la façade de l'okelle construite par ce Sultan dans la rue qui longe, à l'Est, la mosquée de l'Azhar, au Caire.

Ces blasons sont placés alternativement avec des

ornements sur les montants qui séparent chaque boutique de l'okelle.

Ils portent, en chef:

« Père de la victoire (le victorieux) Kaït Bay. »

Sur la face:

« Gloire à notre seigneur le Roi el-Aschraf (le plus noble). »

En pointe:

### عز نصره

« Gloire à sa victoire. »

Cette inscription portant, pour ainsi dire, le moto du Sultan n'est pas une dérogation à l'usage suivi par les deux dynasties des Sultans Mamelouks qui souvent au lieu d'armoiries dessinées proprement dites employaient des motos sous cette forme pour remplir les écussons sur les monuments grands et petits qui étaient faits pour leur usage, ou par leur ordre. (\*)

« Point de vainqueur que Dieu », et l'inscrire sur tous les murs de l'Al-Hamra, au XIII » siècle.

<sup>(\*)</sup> Cet usage n'était pas spécial en Égypte, car nous voyons Ibneh-Shmur, roi de Grenade, adopter le moto de

#### NOTE

SUR

#### LE XYSTROCERA GLOBOSA

Par M. OSMAN BEY GALEB

~

Chargé, avec M. Ernest Sickenberger, par S. E. le Ministre de l'Instruction Publique, d'étudier la maladie qui, depuis quelques années, ravage l'Albizzia Lebbek, j'ai cru nécessaire de vous faire un résumé succinct des observations que nous avons consignées dans le rapport adressé, le 14 février 1888, à S. E. le Ministre de l'Instruction Publique.

Les recherches que nous avons faites nous ont conduits à reconnaître que la maladie de l'Albizzia Lebbek est produite par un insecte de l'ordre des Coléoptères, famille des Cérambicides, genre Xystrocera (du grec ξυστρον = lime et κερας = corne, allusion aux antennes en forme de lime). L'espèce à laquelle Olivier a donné en 1795 le nom de Xystrocera globosa est l'insecte en question. (Voir Olivier, Entomologie, tome IV, partie 67, page 27, planche 12, figure 81.)

Ce coléoptère a été trouvé jusqu'a présent à l'île de Java, à Sumatra, au Cambodje, à Zanzibar, à Madagascar, à l'île de France, aux Seychelles, au Sénégal et enfin au Japon.

Fabricius, plus tard, a distingué la variété du Sénégal qui a beaucoup de ressemblance avec la forme de l'insecte égyptien sous le nom Xystrocera vittata les échantillons de cette provenance étant plus grands, et aux ailes un peu plus ridées.

Comme les insectes montrent des variations légères suivant leurs différentes provenances, nous ne pouvons pas admettre qu'on base sur des caractères peu importants la création d'une nouvelle espèce. Nous sommes donc amenés à soutenir la détermination ancienne d'Olivier.

Chez nous le Coléoptère en question est un peu plus grand que celui de toute autre provenance, et a les ailes plus ridées.

Si on voulait donc le distinguer des autres variétés, on pourrait bien le désigner comme Varietas Aegyptiaca; mais pour les motifs déjà développés, surtout que le Lebbek est d'origine indienne, nous maintenons purement la détermination d'Olivier, considérant ces changements comme des variations locales.

On connaît jusqu'à présent vingt-sept espèces appartenant au genre Xystrocéra. Elles sont répandues en Afrique et dans les parties chaudes de l'Asie.

L'Australie possède deux espèces, mais l'Amérique en est complétement dépourvue. Il est à noter que l'espèce du Xystrocéra de l'Algérie est très différente de l'espèce égyptienne.

Il est inutile de décrire ici l'insecte en détail, ses caractères ayant été déjà bien étudiés par Olivier. Les échantillons que j'ai l'honneur de vous présenter me dispensent de toute description.

Les femelles sont plus grosses que les mâles. La partie postérieure de leur ventre déborde en arrière de l'extrémité postérieure des élitres.

Les mâles, comme cela se voit chez beaucoup d'insectes, portent des antennes beaucoup plus longues que les femelles. Après l'accouplement, ces dernières déposent leurs œufs, moyennant leur tarrière, dans les fentes de l'écorce des arbres. Ils s'y attachent par une matière agglutinante sécrétée par les organes génitaux accessoires. Après l'éclosion, les œufs donnent naissance à des larves qui, à leur sortie, ont à peine un millimètre de longueur. En ce moment, elles sont transparentes et on peut voir le tube digestif à travers leurs téguments. Plus tard elles deviennent d'un blanc jaunâtre par l'accumulation du tissu graisseux. Ces larves s'enfoncent assez profondément dans l'écorce et se nichent entre le liber et la face profonde de la couche herbacée.

Les blessures qu'elles produisent accélèrent le développement des cellules à gomme qui étaient auparavant à l'état latent dans le lebbek d'Égypte. Quand les larves sont en grande quantité, elles déterminent la mort de l'écorce et sans doute la mort de l'arbre, si la lésion de la tige est circulaire. Arrivées à un plus grand développement, elles trouent le bois et s'y enfoncent profondément pour se transformer. La loge dans laquelle elles se transforment est de quatre à cinq centimètres de longueur; sa direction est généralement parallèle aux fibres ligneuses.

L'intérieur de cette loge est enduit d'une couche dont l'analyse a révélé l'existence de la séricine, de la chitine, de la colle et une petite quantité de cire.

La galerie qui conduit à la loge est d'une direction variable; elle est séparée de celle-ci par un bouchon formé de sciure de bois et de matière agglutinante sécrétée par la larve.

Cette occlusion complète de la loge permet à la larve de se transformer, sans être inquiétée, d'abord en chrysalide et ensuite en insect parfait. Celui-ci débouche la loge, suit les sinuosités de la galerie et s'envole.

Les insectes parfaits quittent ainsi l'arbre pour s'accoupler. Les femelles fécondées déposent de nouveau leurs œufs dans les crevasses de l'écorce pour recommencer le cycle évolutif.

Le développement de l'insecte exige de trois à quatre ans. Sa phase larvaire est la plus longue de toutes; le coléoptère n'est dangereux que pendant cette période. Les larves sont mangées à l'île de France par les indigènes comme aliment délicat.

Rien de plus efficace que d'abattre les arbres les plus infectés et de les brûler avant la sortie de l'insecte.

Quant aux soins qu'il faut donner aux arbres peu atteints, ils consistent dans l'ablation de l'écorce, là où on aperçoit une sécrétion de gomme. Ainsi on peut tuer les larves, nettoyer la place et passer une couche de vinaigre pyro-ligneux cru. Nous avons trouvé cette matière plus efficace que tous les remèdes essayés par nous ou recommandés par d'autres.

En Europe, on emploie, pour préserver les arbres précieux de la destruction par des insectes similaires,

une composition dont la base est une infusion de tabac, mais ce remède serait dans notre pays d'un prix trop élevé et d'un emploi difficile.

Il serait aussi désirable que le Gouvernement ordonne une surveillance suivie pour empêcher que des blessures soient faites à l'écorce des arbres. Ces fentes artificielles constituent autant de places où l'insecte peut déposer aisément ses œufs.

Les mesures prises par le Gouvernement sont insuffisantes pour arrêter la propagation de la maladie. Le Ministère des Travaux publics a fait son possible pour les arbres qui relèvent directement de lui; mais cela serait insuffisant si on ne détruisait pas les autres foyers d'infection. En effet, nous avons remarqué dans nos excursions, tant à Choubrah qu'à Guiseh et Guésireh, que rien n'a été fait pour enrayer la maladie; la plupart des gros arbres des localités déjà citées abritent, sans exagération, des milliers de larves et d'insectes parfaits, qui à leur sortie iront propager l'infection, tant dans les endroits où les mesures étaient suivies, que dans les autres où on n'a rien fait pour arrêter la destruction de l'Albizzia Lebbek, seul arbre d'alignement.